



Formation CSE

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Objectifs

- Maîtriser les prérogatives, le rôle et les missions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Connaître les moyens à disposition des élus
- Identifier les objets de consultation par l'employeur en matière de SSCT
- Déclencher une expertise ou un droit d'alerte
- Identifier les différents acteurs et leurs rôles
- S'approprier les outils et méthodes de la prévention des risques professionnels
- Bâtir des propositions en matière de SSCT, en lien avec les salariés

Public concerné & prérequis

- Nouveaux élus au Comité Social et Economique
- Elus n'ayant pas bénéficié d'une formation de base au cours de son mandat

Méthodes & outils pédagogiques

- Alternance de notions théoriques et d'exercices pratiques
- Travaux en sous groupes, échanges d'expériences et de pratiques, interactivité
- Remise d'un document support à chaque participant en fin de stage

Programme

Le cadre juridique

- Se repérer dans le Code du Travail
- Le fonctionnement du CSE et ses prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Le fonctionnement de la commission SSCT
- L'articulation entre toutes les prérogatives du CSE
- Les consultations obligatoires
- les Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
- L'expertise
- La Base de données économiques et sociales
- Les droits d'alerte
- Le droit de retrait

Les connaissances essentielles

- Acquérir un vocabulaire commun
 - Santé au travail
 - Sécurité, risque et danger
 - Conditions de travail
 - Risques psychosociaux
- Quelques notions d'ergonomie
- Les acteurs internes et externes à l'entreprise

Les documents de la prévention en entreprise

- Le Document unique
- Le Papripact
- Le rapport annuel du SSCT
- Le rapport du Médecin du Travail

Les méthodes d'enquêtes

- L'arbre des causes
- Entretiens, observations, questionnaires, mesures

Construire des propositions en faveur de la santé, la sécurité et des conditions de travail

Notre programme est à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires.

Informations pratiques

- **Formation organisée par les syndicats** Chimie Energie en région
- **Formation inter-branches** FCE
- **Durée** : 5 jours (entreprises de plus de 300 salariés) ou 3 jours (entreprises de moins de 300 salariés)
- **Nombre de stagiaires par session** : 8 à 15
- **Renseignements et inscriptions** : Odile THOMES 01.56.41.53.53